

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSORAL



Direction responsable :	Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé (CPASS)
Approuvée par :	Vice-décanat aux affaires professorales et au développement pédagogique et professionnel
Adoptée par :	Comité exécutif de la Faculté
Mise à jour :	Le 17 octobre 2019
Personnel enseignant visé par cette politique :	Chargé(e) d'enseignement de clinique; Professeur(e) adjoint/agrégé /titulaire de clinique; Professeur(e) chercheur(e) adjoint / agrégé / titulaire; Professeur(e) sous octroi adjoint/agrégé/titulaire <i>(nommé ci-dessous professeur)</i>

PRINCIPES DIRECTEURS

L'excellence en enseignement est une priorité à la Faculté de médecine. De plus, les rôles de clinicien enseignant et de professeur demandent des compétences autres que l'expertise professionnelle et, tout comme les connaissances du domaine professionnel, les besoins en enseignement ainsi que les connaissances pédagogiques évoluent dans le temps.

OBJECTIF

Dans ce contexte, la faculté a élaboré un curriculum de développement professoral afin de permettre à tout le personnel enseignant de développer leurs compétences pédagogiques et de maintenir la qualité de leur enseignement tout en s'assurant de répondre aux demandes des programmes de formation.

Le curriculum de développement professoral comprend deux volets; soit le curriculum du clinicien enseignant (école de médecine et sciences de la santé) et le curriculum du professeur en sciences fondamentales et en sciences de la santé. Il a pour objectif de fournir au personnel enseignant visé par cette politique les outils et les compétences pédagogiques requis afin de leur permettre de créer un contexte favorisant l'apprentissage dans leurs tâches quotidiennes d'enseignement et d'encadrement des apprenants.

RESPONSABILITÉS

Personnel enseignant visé par cette politique et nouvellement nommé

Le personnel enseignant visé par cette politique et nouvellement nommé doit compléter les formations obligatoires¹ soit du curriculum du clinicien enseignant offertes par le CPASS (médecin clinicien enseignant) ou par les unités des sciences de la santé dans les 5 premières années suivant sa nomination, soit du curriculum du professeur en sciences fondamentales et en sciences de la santé dans les 3 premières années suivant sa nomination.

L'ensemble du personnel enseignant de la Faculté de médecine visé par cette politique

Une fois les formations obligatoires¹ terminées, tous les membres du personnel enseignant visé par cette politique doivent ensuite suivre annuellement un minimum de 3 heures de formation en pédagogie des sciences de la santé pour le maintien de leurs compétences.

Le suivi de cette politique est assuré par les Directeurs de départements ou d'écoles de la Faculté de médecine. Le CPASS et le CPU² fourniront à tous les six (6) mois aux Directeurs de départements ou d'écoles une liste présentant l'évolution des membres du personnel enseignant tenus de suivre les formations obligatoires¹ offertes par ces centres. Les Directeurs assureront le suivi de cette politique selon les requis propres à leurs départements et/ou écoles.

LISTE DES FORMATIONS

Comme la pédagogie des sciences de la santé, incluant la médecine, et les besoins curriculaires évoluent, la liste des formations obligatoires¹ pourra changer avec le temps. Les listes des formations composant actuellement le curriculum du clinicien enseignant sont disponibles à l'Annexe 1 (médecin clinicien enseignant) et à l'Annexe 2 (cliniciens en sciences de la santé). La liste des formations composant le curriculum des professeurs en sciences fondamentales et en sciences de la santé est disponible à l'Annexe 3 (à l'exclusion des professeurs de clinique en sciences de la santé pour lesquels s'applique l'Annexe 2).

EXCLUSIONS

Tous les membres du personnel enseignant visé par la présente politique détenant une expérience ou une formation équivalente en termes de pédagogie en sciences de la santé sont exemptés de suivre les formations initiales comprises dans la présente politique de développement professoral. L'approbation de cette exclusion devra être entérinée conjointement par le Directeur du département ou de l'école du requérant ainsi que par le Directeur du CPASS.

¹ Non obligatoires, mais fortement suggérées pour le professeur en sciences fondamentales et en sciences de la santé

² Centre de pédagogie universitaire

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSORAL

ANNEXE 1

Liste des formations composant le curriculum du médecin clinicien enseignant offertes par le CPASS

Formations obligatoires pour les médecins professeurs de clinique nouvellement nommés :

Formation	Durée	Départements ciblés	Chronologie du développement	Frais d'inscription
Initiation à la pédagogie	2 jours	Tous	À suivre entre 6 mois et 2 ans suivant la nomination	120 \$
Comment devenir un enseignant efficace en supervision clinique	3h	Tous <i>(peu recommandé pour les spécialités de diagnostic)</i>	Suivre 1 à 2 formations par année après avoir complété « Initiation à la pédagogie »	50 \$
Évaluation des gestes techniques	3h	Tous		50 \$
Comment puis-je former mes étudiants en qualité de l'acte et sécurité des soins?	3h	Tous		50 \$
L'art de la rétroaction une manière de les aider à apprendre	3h	Tous		50 \$
Le raisonnement clinique et ses difficultés: guide d'aide au diagnostic pédagogique pour les médecins en spécialité diagnostique et/ou laboratoire	3h	Spécialités de diagnostic seulement		50 \$
+ 1 formation au choix parmi les suivantes (3h00):				50 \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enseignement par simulation I : Introduction à la simulation et aux principes de débriefing ▪ Enseignement par simulation II : Approche et méthodes de débriefing ▪ Professionnalisme et identité professionnelle ▪ Réflexion et gestion de l'incertitude ▪ L'étudiant en difficulté ▪ Le médecin qui dérange ▪ Rétroaction difficile: outils pour faire face aux réactions émotionnelles ou atypiques de l'apprenant ▪ Enseigner à la Génération Y et Z; comment faire mieux? ▪ L'ABC du coaching en médecine; un changement de paradigme 				
▪ Leadership en santé (1 jour)				75 \$

[Lien vers le calendrier des formations offertes par le CPASS :](#)

Formations acceptées pour le maintien des compétences (minimum de 3h annuellement):

Exemples de formations acceptées
Formations du curriculum du clinicien enseignant
Journées départementales de développement professoral
Congrès ou conférence en pédagogie des sciences de la santé
Cours universitaire en pédagogie des sciences de la santé
Journal club pédagogique
Toute autre formation jugée équivalente

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSORAL

ANNEXE 2

Liste des formations¹ composant le curriculum du clinicien enseignant en sciences de la santé offertes par les unités concernées

Formations obligatoires pour les professeurs de clinique nouvellement nommés :

Formation ²	Durée	Départements ciblés	Chronologie du développement
Initiation à la pédagogie	1 journée	Ergo, Physio et Ortho-Audio	Physiothérapie : Obligatoire avant une première supervision Ergothérapie, Audiologie, Orthophonie : Aucun préalable requis
L'art de la rétroaction	3h	Ergo, Physio et Ortho-Audio ³	Physiothérapie : Avoir complété 1 ou 2 supervisions Ergothérapie, Audiologie, Orthophonie : Aucun préalable requis
Le raisonnement clinique	Entre 2h et une journée selon l'unité	Tous	Nutrition, Ergothérapie : Aucun préalable requis Physiothérapie : Avoir complété 1 ou 2 supervisions Orthophonie et Audiologie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être un superviseur d'expérience ou Avoir déjà suivi la formation « Initiation à la supervision » ▪ S'engager à offrir au moins un stage de niveau B.Sc.III ou Maîtrise au cours de l'année qui suit la formation ▪ Compléter le module en ligne Présentation de la formation clinique
L'étudiant en difficulté	½ journée	Ergo, Physio et Ortho-Audio	Ergothérapie : Aucun préalable requis Physiothérapie : Avoir complété 3 supervisions Orthophonie et Audiologie : Mêmes préalables que pour la formation portant sur le raisonnement clinique (cf. <i>supra</i>)
Approche réflexive	2h	Nutrition	Aucun préalable requis
Apprentissage par les pairs	½ journée	Ergo, Physio et Ortho-Audio	Physiothérapie, Ergothérapie : Aucun préalable requis Orthophonie et audiologie : Mêmes préalables que pour la formation portant sur le raisonnement clinique et celle portant sur l'étudiant en difficulté (cf. <i>supra</i>)
Leadership	½ journée	Physiothérapie	Aucun préalable

¹ En plus de ces activités, en nutrition, de la formation continue est donnée informellement dans les milieux par les coordonnateurs de stages à l'emploi de l'Université de Montréal. Sauf avis contraire, toutes les formations offertes aux cliniciens enseignants en sciences de la santé sont gratuites. En ergothérapie, en orthophonie et en audiologie, des formations sur mesure peuvent être données dans certains milieux partenaires.

² Le titre des formations varie d'un programme à l'autre mais l'intitulé reflète le contenu offert.

³ Pour les physiothérapeutes, les orthophonistes et les audiologistes, les notions de rétroaction figurent parmi les sujets abordés dans le cadre d'une formation d'une journée intitulée « Pédagogie appliquée aux stages cliniques (physiothérapie) » ou « Initiation à la supervision (orthophonie et audiologie) ».

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSORAL

ANNEXE 3

Liste des formations composant le curriculum du professeur en sciences fondamentales
et en sciences de la santé offertes à l'Université de Montréal

Formations fortement suggérées pour les professeurs nouvellement nommés :

Formation	Durée	Départements ciblés	Chronologie du développement
Formation sur les responsabilités d'encadrement, la communication et le harcèlement (Formation offerte par le BIMH ¹ / Inscriptions via le CPASS ²)	3h	Tous	Aucun préalable (Recommandé à suivre dans la 1 ^e année suivant la nomination)
Enseigner à la Génération Y et Z; comment faire mieux? (Formation offerte par le CPASS ²)	1h30	Tous	Aucun préalable (Recommandé à suivre dans la 1 ^e année suivant la nomination)
La rétroaction : qu'est-ce qui garantit son efficacité ? (Formation offerte par le CPU ³)	3h	Tous	Aucun préalable (Recommandé à suivre dans la 1 ^e année suivant la nomination)
Bien planifier mon cours (ou ma séance de cours) (Formation offerte par le CPU ³)	3h	Tous	Aucun préalable
Enseigner autrement en grand groupe (Formation offerte par le CPU ³)	3h	Tous	Aucun préalable
Concevoir un diaporama pour enseigner (Formation offerte par le CPU ³)	3h	Tous	Aucun préalable
Évaluation des apprentissages (Formation offerte par le CPU ³)	3h	Tous	Aucun préalable

[Lien vers le calendrier des formations offertes par le CPASS](#)

[Lien vers le calendrier des formations offertes par le CPU](#)

Lecture fortement suggérée pour les professeurs nouvellement nommés aux cycles supérieurs :

Document	Départements ciblés	Chronologie du développement
Encadrement aux cycles supérieurs : bonnes pratiques (Document disponible via la FESP ⁴)	Tous	Aucun préalable

[Lien vers les documents de la FESP](#)

¹ Bureau d'intervention en matière de harcèlement

² Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé

³ Centre de pédagogie universitaire

⁴ Faculté des études supérieures et postdoctorales